

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

Date de la convocation : 7 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'An deux mil vingt, le 13 janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOUILLON René, Maire.

Présents : René BOUILLON, Janine LE GOFF, Denis SIMON, Liliane GRASLAND, Isabelle GANZETTI-GEMIN, Thierry STEPHAN, Arnaud BOISIVON, Florian PINEL, André CROCQ, Nicole GORREGUES, Thierry COADOU, Françoise JOULAUD, Nicole GILLOIS, Patrice PIQUEREAU, Elisabeth SCHENREY, Cyril GUERILLOT, Katell AUTRET-CORMIER, Joëlle LIBOT, Bertrand PIQUET, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Patrick HINGANT, Christiane LE BOZEC, Philippe DENIER, Delphine DIOT-BERTHELOT, Bruno TAKORIAN

Excusés : Carole LEGENDRE, Marc CHARTIER

Secrétaire de séance : Denis SIMON

Procurations : Carole LEGENDRE à Arnaud BOISIVON, Marc CHARTIER à Thierry COADOU

INSEE – POPULATIONS LEGALES EN VIGUEUR A COMPTER DU 1er JANVIER 2020 A CHAVAGNE – INFORMATION

RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2015-2020 – BILAN A MI-PARCOURS – PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS - INFORMATION

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – COMPTE RENDU

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – POINT D'ÉTAPE

1/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – AVENANTS

2/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES - VALIDATION

ÉTAT DES MARCHÉS CONTRACTÉS EN 2019 - INFORMATION

3/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 BUDGET PRIMITIF 2020 – VOTE

4/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2020 – SALLE DE L'ENTRE 2 RIVES – LOCATION - TARIFS

5/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2020 – SALLE CHATEAUBRIAND, DES ASSOCIATIONS, DE L'ETANG DE LA SILLANDAIS – LOCATION - TARIFS

6/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2020 – SALLES DIVERSES POUR OBSEQUES – LOCATION - TARIFS

7/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2020 – MATERIEL DIVERS – LOCATION - TARIFS

**8/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2020 – CONCESSIONS DE CIMETIERE
ET TAXES/REDEVANCES FUNERAIRES - TARIFS**

**9/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
ADMINISTRATION GENERALE – FOURRIERE ANIMALE – TARIF**

**10/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 – DROIT DE PLACE/MARCHE - TARIFS**

**11/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
AFFAIRES CULTURELLES – BIBLIOTHÈQUE – TARIFS**

**12/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
AFFAIRES CULTURELLES – ANIMATIONS – TARIFS**

**13/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
SPORTS ET JEUNESSE – TARIFS DIVERS**

**14/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
ADMINISTRATION GENERALE - REPAS DES AINÉS 2020 - TARIFS**

**15/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
AFFAIRES CULTURELLES – SALON DE PRINTEMPS 2020 – DROIT DE PARTICIPATION DES
EXPOSANTS NON CHAVAGNAIS - TARIFS**

**16/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
ASSOCIATION « ÉTAPE » - CONVENTION – RENOUELEMENT**

INSEE – POPULATIONS LEGALES EN VIGUEUR A COMPTER DU 1er JANVIER 2020 A CHAVAGNE - INFORMATION

Monsieur René BOUILLON, Maire, a présenté au Conseil municipal le document de l'INSEE relatif au calcul de la population légale de la Commune de Chavagne au 1^{er} janvier 2017 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

| | |
|-----------------------------|------|
| Population municipale : | 4015 |
| Population comptée à part : | 78 |
| Population totale : | 4093 |

Définition des catégories de population :

Le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :

- services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires.
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT 2015-2020 – BILAN A MI-PARCOURS – PROPOSITIONS D’AJUSTEMENTS - INFORMATION

Une information sur le lancement du bilan à mi-parcours du Programme Local de L’Habitat 2015-2020 a été réalisée en Conseil municipal du 3 juin dernier. Une présentation du bilan et des propositions d’ajustements a été réalisée en Conseil municipal par monsieur André CROCQ, conseiller communautaire.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE – DÉCLARATION D’INTENTION D’ALIÉNER – COMPTE RENDU

5 allée des Aubépines, AA 306, 364 m²

Une déclaration d’intention d’aliéner (D.I.A.) formulée par Maître LE GUALES (35), a été reçue le 12 novembre 2019. Elle concerne la parcelle sise 5 allée des Aubépines, cadastrée AA 306, d’une contenance totale de 364m². Le comité d’urbanisme a émis un avis favorable.

11 rue du Chemin vert, AA 179, 597 m²

Une déclaration d’intention d’aliéner (D.I.A.) formulée par Maître PINGUET (35), a été reçue le 19 novembre 2019. Elle concerne la parcelle sise 11 rue du Chemin vert, cadastrée AA 179, d’une contenance totale de 597m². Le comité d’urbanisme a émis un avis favorable.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L’ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – POINT D’ÉTAPE

Un point d’étape notamment financier sur les travaux de l’école élémentaire publique a été réalisé en Conseil municipal par madame Janine LE GOFF, adjointe à l’urbanisme.

1/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L’ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – AVENANTS

Madame Janine LE GOFF, adjointe, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider les propositions de plus-values et moins-values par des avenants sur différents lots du marché de réhabilitation de l’école élémentaire publique à savoir :

- Lot n°1 DEMOLITIONS de l’entreprise TNS BTP : avenant n°1 d’un montant de 935,50 € HT.
- Lot n°2 TERRASSEMENT -VRD de l’entreprise MULTI TP : avenant n°2 d’un montant de 1 140 € HT.
- Lot n°3 CHARPENTE - BOIS de l’entreprise CEB : avenant n°1 d’un montant de 484,12 € HT.
- Lot n°6 ITE - BARDAGE de l’entreprise FERATTE : avenant n°1 d’un montant de 1 021,07 € HT.
- Lot n°9 CLOISONS SECHES de l’entreprise ACS : avenant n°1 d’un montant de 2 813,26 € HT.
- Lot n°12 SOLS SOUPLES de l’entreprise BREL : avenant n°1 d’un montant de 675 € HT.

En Moins-values

- Lot n°5 COUVERTURE ZINGUERIE de l’entreprise FERATTE : Moins-value d’un montant de 5 223,94 € HT.

- Lot n°7 MENUISERIES EXTERIEURES ALU de l'entreprise ATLANTIQUES OUVERTURES : Moins-value d'un montant de 1 086,75 € HT.
- Lot n°14 ELECTRICITE - CFO-CFA de l'entreprise ICE: Moins-value d'un montant de 1 408,73 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

☞ **VALIDE les avenants n°1 pour les lots n°1, 3 6 9 et 12 et l'avenant n°2 pour le lot n°2 de la société Multi TP.**

☞ **VALIDE les moins-values pour les lots n°5, 7 et 14.**

☞ **AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rattache.**

2/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES - VALIDATION

Madame Janine LE GOFF, adjointe, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider le règlement des cimetières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

☞ **VALIDE le règlement des cimetières.**

ÉTAT DES MARCHÉS CONTRACTÉS EN 2019 - INFORMATION

Le Conseil municipal a été informé des marchés publics contractés en 2019, à savoir :

| Objet du Marché | Date | Nom de l'attributaire | Observations |
|--|--|----------------------------------|-----------------------|
| MARCHÉ RESTRUCTURATION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE | Juin /Juillet 2019 | | 15 LOTS |
| | LOT 1 Démolition/Désamiantage | TNS | 55 535,06 € HT |
| | LOT 2 Terrassement/VRD | MULTI TP | 10 772,10 € HT |
| | LOT 3 CHARPENTE/BOIS | CEB | 27 239,72 € HT |
| | LOT 4 COUVERTURE/ZINGUERIE | FERATTE | 57 111,53 € HT |
| | LOT 5 ÉTANCHÉITÉ | FERATTE | 25 872,43 € HT |
| | LOT 6 ITE/BARDAGE | FERATTE | 75 359,63 € HT |
| | LOT 7 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM | ATLANTIQUE OUVERTURES | 54 775,75 € HT |
| | LOT 8 MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS | MARTIN MENUISERIES | 21 938,18 € HT |
| | LOT 9 CLOISONS SÈCHES ISOLATION | ACS | 7 996,28 € HT |
| | LOT 10 PLAFOND SUSPENDU ISOLATION | SIMEBAT | 24 298,80 € HT |

| | | | |
|--|---|-----------------------------------|--|
| | LOT 11 CARRELAGE/FAÏENCE | BREL | 9 710,46 € HT |
| | LOT 12 REVÊTEMENT SOL SOUPLE | BREL | 16 784,27 € HT |
| | LOT 13 PEINTURE | MARGUE | 10 844,25 € HT |
| | LOT 14 ÉLECTRICITÉ – CFO/CFA | ICE | 61 989,92 € HT |
| | LOT 15 CHAUFFAGE/VENTILATION - PLOMBERIE | SOPEC | 70 516,53 € HT |
| MARCHÉ LOCATION MODULAIRES | Juin 2019 | Société COUGNAUD | Montant : 95 759,85 € HT |
| MARCHÉ RENOUVELEMENT CONTRATS ASSURANCE | Novembre 2019 | | 4 LOTS |
| | LOT N°1 : DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES Avec garantie de base (franchise générale de 250 €) | La MAIF | Montant annuel : 3 837,12 € TTC |
| | LOT N°2 : RESPONSABILITÉ CIVILE ET RISQUES ANNEXES Avec garantie de base (franchise générale de Néant), | La Société PNAS /AREAS | Montant annuel :1 593,52€ TTC |
| | LOT N°3 : PROTECTION JURIDIQUE ET RISQUES ANNEXES Avec variante imposée (prise en charge des honoraires d'avocats dans la limite du barème contractuel de l'assureur multiplié par 2), | La SMACL | Montant annuel de 1 330,25€ TTC |
| | LOT N°4 : VEHICULES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES Avec garantie de base (franchise inc/vol/dta : 250 €) ainsi que la prestation supplémentaire auto-collaborateurs en mission, | GROUPAMA | Montant annuel de 3 758,52€ TTC |

3/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

BUDGET PRIMITIF 2020 – VOTE

Monsieur Denis SIMON, Adjoint a exposé :

Le budget primitif 2020 pour la commune est présenté au Conseil municipal.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES 3 873 350 €

RECETTES 3 873 350 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|----------|-------------|
| DÉPENSES | 2 026 534 € |
| RECETTES | 2 026 534 € |

Au regard de l'équilibre proposé des dépenses et des recettes, le Conseil municipal est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2020 de la Commune.

Le Conseil municipal vote le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,

M. Patrice PIQUEREAU ne participe pas au vote.

Pour la section de fonctionnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

⇒ APPROUVE cette section.

Pour la section d'investissement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

⇒ APPROUVE cette section.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :
⇒ APPROUVE le budget primitif 2020.

4/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2020 – SALLE DE L'ENTRE 2 RIVES – LOCATION - TARIFS

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a exposé :

Le forfait WE correspond au samedi et dimanche
Prix à la journée sauf indication contraire

| SALLE DE L'ENTRE 2 RIVES | TARIF LOCATION | | MONTANT DE LA CAUTION |
|---|--|--|-----------------------|
| | ETÉ 1 ^{er} /04 au 30/09 | HIVER 1 ^{er} /10 au 31/03 | |
| CAUTION MÉNAGE | 150€ | 150€ | |
| POUR LES CHAVAGNAIS | | | |
| 1. Les associations | | | |
| → 2 premières manifestations gratuites par an..... | gratuit | gratuit | 250€ |
| → à partir de la 3 ^{ème} manifestation | | | |
| ✓ ☛ la journée | 258€ | 294€ | 250€ |
| ✓ ☛ Forfait week-end | 430€ | 466€ | 250€ |
| ✓ ☛ vin d'honneur | 128€ | 164€ | 250€ |
| 2. Les particuliers et les professionnels (hors restaurateurs) | | | |
| ✓ ☛ la journée | 258€ | 294€ | 250€ |
| ✓ ☛ Forfait week-end uniquement pour les particuliers | 430€ | 466€ | 500€ |
| ✓ ☛ vin d'honneur | 128€ | 164€ | 250€ |
| Les restaurateurs | | | |

| | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|
| ✓ ➔ Pour les restaurateurs communaux (2 réservations maximum par an) | 495€ | 531€ | 600€ |
| POUR LES EXTERIEURS DE LA COMMUNE non prêt aux particuliers extérieurs | | | |
| ➔ les professionnels | 580€ | 616€ | 1 000€ |
| ➔ les fédérations, les ligues ou groupement affiliant les associations locales, professionnelles, politiques, syndicales | 385€ | 421€ | 500€ |
| LA VAISSELLE | | | |
| ➔ 1 lot (5 maximum / réservation) | 23,50€ | 23,50€ | 50€ |
| ➔ Vaisselle cassée : verre ou assiette, à l'unité | 1€ | 1€ | |

Observations

- Nombre maximum de personnes debout : 300
- Nettoyage à faire par le locataire
- Cuisine équipée
- 1 lot « vaisselle » comporte 40 couverts
- Vin d'honneur : donne droit au prêt de verres et de la sono

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➔ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**

➔ **DECIDE de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2020.**

5/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2020 – SALLE CHATEAUBRIAND, DES ASSOCIATIONS, DE L'ÉTANG DE LA SILLANDAIS – LOCATION - TARIFS

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a exposé :

Prix à la journée sauf indication contraire

Le forfait WE correspond au samedi et dimanche

| LOCATION | PRIX DE LA LOCATION | MONTANT DE LA CAUTION |
|--|---------------------|-----------------------|
| CAUTION MÉNAGE | 100€ | 100€ |
| ESPACE CHATEAUBRIAND – 1^{er} étage uniquement à la location | | |
| Les chavagnais | | |
| → Vendredi soir jusqu'au samedi 10h (vaisselle incluse)..... | | |
| • Eté (du 01/04 au 30/09)..... | 102€ | 400€ |
| • Hiver (du 01/10 au 31/03)..... | 122€ | 400€ |
| → WE (samedi et dimanche)..... | | |
| • Eté..... | 182€ | 400€ |
| • Hiver..... | 202€ | 400€ |
| LOCAL DE L'ÉTANG COMMUNAL | | |
| <i>Location possible du 1^{er} mars au 30 octobre de chaque année</i> | | |
| <i>Occupation du domaine public autour de la salle pour l'implantation de structure type barnum.....</i> | 40€ | Sans caution |
| Les chavagnais (particuliers, professionnels, associations, etc) | | |
| → La journée..... | 46€ | 150€ |
| → Forfait week-end..... | 81€ | 150€ |
| Les extérieurs de la commune..... | 143€ | 250€ |

Observations

- **Salle de l'Étang de la Sillandais**
 - Nombre maximum de personnes debout : 32
 - Nettoyage à faire par le locataire
 - 1 point d'eau
 - Pas de cuisine
 - Utilisation : tous types

- **Le 1^{er} étage de l'Espace Chateaubriand**
 - Nombre maximum de personnes debout : 50
 - Nettoyage à faire par le locataire
 - 1 point d'eau
 - Pas de cuisine
 - Utilisation : réunion, vin d'honneur, buffet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

⇒ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**

⇒ **DECIDE de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2020**

6/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2020 – SALLES DIVERSES POUR OBSEQUES – LOCATION - TARIFS

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a exposé :

Prix à la journée sauf indication contraire

| | |
|--|---------------------------------------|
| Salle Communale (toute salle en fonction des disponibilités) pour un vin d'honneur dans le cadre d'obsèques | 33,50€ Caution : 50€ |
|--|---------------------------------------|

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

⇒ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**

⇒ **DECIDE de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2020.**

7/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2020 – MATERIEL DIVERS – LOCATION - TARIFS

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a exposé :

| LOCATION DE MATERIEL | PRIX LOCATION |
|---|------------------------------|
| POUR LES CHAVAGNAIS - Location non ouverte aux extérieurs | |
| ☛ 1 plateau + 2 tréteaux + 2 bancs | 8,70€ |
| ☛ la remorque (déchets verts uniquement) | 38,50€ |
| POUR LES CHAVAGNAIS ET LES EXTERIEURS | |
| ☛ le podium (sans installation)..... | 280€ - caution = 400€ |
| ☛ le podium (avec installation par deux agents)..... <i>1 prêt/an gratuit pour les communes avoisinantes</i> | 480€ - caution = 400€ |
| ☛ 1 lot de 10 barrières | 63€ - caution = 100€ |
| ☛ Location de 10 grilles | 43€ - caution = 100€ |
| ☛ Location tapis à l'unité | 5€ - caution = 100€ |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**

➤ **DECIDE de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2020.**

**8/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2020 – CONCESSIONS DE CIMETIERE
ET TAXES/REDEVANCES FUNERAIRES - TARIFS**

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a exposé :

| Les cimetières | Tarif pour 1 concession de terrain | Tarif pour 1 concession de case au colombarium |
|-----------------------|--|---|
| CENTRE BOURG | 15 ans = 187€ 30 ans = 264€ | 15 ans = 431€ 30 ans = 515€ |
| CHAMP FLEURI | 15 ans = 187€ 30 ans = 264€ | 15 ans = 628€ 30 ans = 701€ |

| LES TAXES ET REDEVANCES FUNERAIRES | TARIFS |
|---|---------------------|
| Inhumation | 79€ |
| Exhumation (pleine terre ou caveau) | 79€ |
| Ouverture et fermeture d'1 case de colombarium pour dépôt et / ou retrait d'une urne | 35€ |
| Redevance pour occupation au caveau provisoire | 15€ par nuit |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**

➤ **DECIDE de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2020.**

**9/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
ADMINISTRATION GENERALE – FOURRIERE ANIMALE – TARIF**

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a exposé :

| | |
|-------------------------|---------------------------------|
| Tarif de capture | 120€ par animal divagant |
|-------------------------|---------------------------------|

Il est rappelé que la capture d'un animal coûte environ 300 euros à la Commune à chaque intervention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ **APPROUVE le tarif ci-dessus,**

➤ **DECIDE de l'appliquer à compter du 1^{er} avril 2020.**

**10/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 – DROIT DE PLACE/MARCHE - TARIFS**

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, après avis du Comité des Finances, a proposé de fixer les tarifs suivants :

| DROIT DE PLACE ET MARCHÉ | PRIX |
|--|--------------|
| Commerçants de passage – le m/linéaire | 0,93€ |
| Abonnement trimestriel – le m/linéaire | 0,71€ |
| Droit de place pour exposants/négociants hors marché, la journée | 58€ |
| Forfait électricité – balance | 2,84€ |
| Forfait électricité - puissance installée > 2Kw | 4,40€ |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

⇒ **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,

⇒ **DECIDE** de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2020.

11/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

AFFAIRES CULTURELLES – BIBLIOTHÈQUE – TARIFS

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, après avis du Comité des Finances, a proposé de fixer les tarifs suivants :

| | |
|---|-----------------|
| Accès CD – CD ROM – Livres Adhésion par famille par an | 13€ |
| Accès CD – CD ROM – Livres Adhésion individuelle annuelle | 10€ |
| Moins de 18 ans <ul style="list-style-type: none"> • pour les nouveaux habitants la 1^{ère} année • et pour les bénéficiaires de la carte « SORTIR » | Gratuité |
| Cartes d'accès | 3€ |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

⇒ **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,

⇒ **DECIDE** de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2020.

12/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

AFFAIRES CULTURELLES – ANIMATIONS – TARIFS

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a présenté les tarifs animations culturelles pour l'année 2015 :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Spectacles jeune public | 1€ |
| Soirées lectures et contes | 4€ |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

⇒ **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,

⇒ **DECIDE** de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2020.

13/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020**SPORTS ET JEUNESSE – TARIFS DIVERS**

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, après avis du Comité des Finances a proposé de fixer les tarifs suivants :

| LOCATION DE TERRAINS DE FOOTBALL : pour les organismes extérieurs | |
|--|-------------|
| → 1 terrain + prestations complémentaires (éclairage et vestiaire) | 250€ |
| → 1 terrain + prestations complémentaires (sans éclairage et vestiaire) | 180€ |
| → 1 terrain supplémentaire | 180€ |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

☞ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**

☞ **DECIDE de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2020.**

14/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020**ADMINISTRATION GENERALE - REPAS DES AÎNÉS 2020 - TARIFS**

Madame GRASLAND Liliane, Adjointe, a exposé :

La Commune prend en charge le repas des aînés qui aura lieu en fin d'année 2020.

En 2014, le tarif appliqué pour personnes ayant 72 ans et plus s'élevait à 5€ et à 20€ pour les moins de 72 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

☞ **DÉCIDE de maintenir le prix du repas des aînés de 72 ans et plus à 5€ et le prix du repas des moins de 72 ans à 20€ pour l'année 2020.**

15/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020**AFFAIRES CULTURELLES – SALON DE PRINTEMPS 2020 – DROIT DE PARTICIPATION DES EXPOSANTS NON CHAVAGNAIS - TARIFS**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le nouveau tarif pour les exposants dans le cadre du salon de printemps 2020, à savoir 4€ par œuvre pour les exposants non chavagnais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

☞ **APPROUVE cette proposition de tarif.**

16/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020**ASSOCIATION « ÉTAPE » - CONVENTION – RENOUVELLEMENT**

Monsieur Marc CHARTIER, Conseiller municipal a exposé :

Les 9 communes du secteur d'intervention de l'ÉTAPE souhaitent poursuivre les actions d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi. Les actions sont organisées sous forme de chantiers d'insertion et de développement local. Elles permettent de réaliser des travaux liés aux espaces verts communaux, à l'entretien du paysage (création et entretien de sentiers de randonnée, de zones naturelles et de loisirs) ou encore la réhabilitation du patrimoine bâti communal (murs, fours, puits, chapelles, etc.).

L'association l'ÉTAPE propose une nouvelle convention pour l'année 2020. Cette convention précise les fonctions et engagements de chaque partenaire dans le cadre de cette action. Elle vise notamment à créer les conditions permettant d'optimiser à la fois les objectifs d'insertion pour un groupe d'une douzaine de personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et la qualité du service rendu aux communes.

Dans le projet de convention 2020, la commune de Chavagne et l'Étape, se fixent pour objectif, comme en 2019 de proposer sur son territoire un volume de travaux correspondant à une activité de 1 202 heures de travail (1 500 h en 2018). La prestation ainsi réalisée serait facturée, sur la base de 11,25 € par heure et par personne présente sur le chantier (10,25 € en 2018).

Des travaux complémentaires pourraient être effectués sur la commune de Chavagne, à notre demande selon les disponibilités du chantier, et seraient facturés sur la même base (11,25 €/h) sur l'année 2020.

Le Conseil municipal est invité à approuver le renouvellement de la convention proposée par l'association l'Étape et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Madame GRASLAND, Présidente de l'Étape, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

***☞ APPROUVE le renouvellement de la convention proposée par l'association l'Étape et
AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.***